FRC 27281

Case FRC 23687

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LE GÉNÉRAL PICHEGRU,

Dans la Séance de la Convention nationale,

Du 15 Germinal, an troisième de la République française, une et indivisible.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Appelé à Paris par le comité de salut public pour concerter quelques opérations relatives à l'armée que je vais commander, vous avez ajouté aux témoignages de confiance dont je suis honoré, en me donnant le commandement de la garde nationale parisienne pendant le moment d'agitation qui s'est manifesté; le zèle et l'infatigable activité des bons citoyens qui composent les sections de cette commune, ont bientôt fait cesser le trouble. Je me félicite d'y avoir concouru avec l'état-

THE NEWBERRY LIBRARY

major ; et en venant vous demander de m'envoyer à mon poste, citoyens représentans, je me fais un devoir d'offrir devant vous à la garde parisienne l'expression de ma reconnaissance, avec l'hommage de la haute estime que m'a inspirée le calme énergique et imposant qu'elle a montré en cette circonstance.

Ce sera une bien douce satisfaction pour moi de faire part à mes frères d'armes de l'attitude imposante de la Convention nationale, et des mesures qu'elle a prises pour abattre le reste de la faction tyrannique qu'elle a frappée le 9 thermidor ; je les assurerai qu'ils n'ont plus à redouter comme autrefois que les bourreaux fassent couler sur l'échafaud le sang de leurs parens et de leurs amis, tandis qu'ils versent le leur sur les frontières : cette assurance va encore augmenter leur courage ; ils ne jetteront plus derrière eux ces regards d'inquiétude qui les faisaient trembler pour les jours de ce qu'ils ont de plus cher ; ils ne verront plus que les ennemis extérieurs : les tyrans qui voudraient nous asservir, nous les combattrons, la bonté de notre cause nous assure la victoire.

La Convention nationale veut la justice et la liberté, le peuple les soutiendra, les armées les feront triompher : vive la République !

Signé PICHEGRU.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

BRAVE GÉNÉRAL,

Tu as mérité plusieurs fois de la patrie; tu as vaincu les ennemis coalisés, et les fleuves n'ont pu arrêter ton courage: tes loisirs ont été utiles à la patrie; réuni à la garde nationale parisienne, tu as fait exécuter les lois contre les ennemis intérieurs: les factieux sont aussi dangereux à la République que les Autrichiens: va rejoindre tes braves frères d'armes; annonce-leur que la Convention nationale, ferme à son poste, déploiera contre les machinateurs et les artisans de l'anarchie, le courage dont vous ne cessez de donner des exemples sur les bords du Rhin.

La Convention nationale te voit avec plaisir dans son sein; elle t'invite à assister à sa séance.

LOI

Qui ordonne l'impression du discours ci-dessus.

Du 15 Germinal, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

LA CONVENTION NATIONALE DÉCRÈTE que le discours prononcé à sa barre par le général

467

Pichegru dans la séance de ce jour, sera imprimé et envoyé dans les départemens et aux armées.

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux. Signé *S. E.* MONNEL.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 17 Germinal, an troisième de la République française, une et indivisible. *Signé* BOISSY, *président*; F. LANTHENAS, BAILLEUL, *secrétaires.*

Certifié conforme :

Les membres de l'Agence de l'envoi des Lois,

=Chaube= Dumont

À PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.